



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Pour diffusion immédiate

## **Une grande victoire pour les Premières Nations, la Cour Suprême tranche en faveur des peuples autochtones**

Vendredi, 9 février 2024 - Les membres élus du Conseil des Atikamekw de Wemotaci accueillent favorablement la décision de la Cour suprême qui a déterminé unanimement que rien n'empêche le parlement d'affirmer que les peuples autochtones ont compétence d'adopter des lois en matière des services à l'enfance et à la famille.

C'est un grand pas de plus pour protéger davantage nos enfants et nos familles et de pouvoir légiférer dans le respect de nos coutumes, de notre culture et nos traditions, ce jugement vient confirmer notre légitimité dans la démarche vers l'autonomie gouvernementale en matière de protection de l'enfance et de la famille.

Au nom des membres élus du Conseil et de la population de Wemotaci, la cheffe Vivianne Chilton félicite le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et les Services Sociaux pour leur résilience et la détermination dont ils ont fait preuve tout au long de ce processus juridique, ils ont tracé le chemin à l'autodétermination aux peuples autochtones du Québec et à l'échelle du pays.

Les membres élus rappellent que le Conseil des Atikamekw de Wemotaci a entamé un processus dans le même sens, le but étant d'assurer la croissance de nos enfants et de leur famille dans un milieu de vie adéquat et sécuritaire.

-30-

Source : Conseil des Atikamekw de Wemotaci